



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 mars 2021

« 1 jeune, 1 mentor » : lancement d'un premier appel à projets en soutien de l'objectif de 100 000 mentors en 2021

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, et Thibaut GUILLUY, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises lancent ce vendredi 26 mars le premier appel à projets de l'opération « 1 jeune, 1 mentor », en vue de développer le mentorat en France.

Annoncé par le président de la République le 1er mars 2020 dans le cadre de l'agenda en faveur de l'égalité des chances et du plan « 1 jeune, 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité), pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. Le mentor met à disposition son expérience et ses réseaux, à raison de quelques heures par mois, avec une ambition : aider le mentoré à améliorer des compétences ou capacités qui lui permettront de se sentir plus à l'aise ou plus autonome pour avancer dans la vie.

Le président de la République a fixé un objectif de 100 000 jeunes suivis dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020 avant un passage à 200 000 en 2022.

Dans ce contexte, un premier appel à projets est lancé ce jour, à destination des structures d'intérêt général, pour accélérer le développement du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, il sera ouvert du 25 mars au 19 avril 2021 et permettra aux associations de se déployer sur les territoires afin d'atteindre l'objectif fixé. Les structures peuvent candidater en se rendant sur <https://travail-emploi.gouv.fr/1jeune1mentor-premierAAP>.

Cet appel à projets constitue un premier jalon essentiel dans la construction d'une politique de coopération publique-privée de soutien au mentorat. Il sera complété dans les prochains mois par un second exercice similaire, en cohérence avec les moyens financiers (30 millions d'euros, en sus des moyens déjà en place sur le sujet) engagés cette année dans le cadre de l'initiative.

Enfin, en soutien de l'ensemble, un nouveau module sera mis en place en avril en vue de faciliter les déclarations d'intérêt en ligne et les mises en relation entre les jeunes et les mentors.

« La figure du mentor est fondamentale pour encourager les élèves et pour les aider à se projeter avec confiance dans l'avenir. Le mentor guide chaque jeune vers l'émancipation et lui donne envie, lui aussi, de devenir guide un jour. Par son expérience, par ses conseils, il indique un chemin » **déclare Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

« Le mentorat est une relation de confiance et de solidarité entre le jeune et son mentor pour transmettre des savoir-faire, des savoir-être et surtout des savoir-devenir. C'est un outil important pour accompagner les jeunes dans la durée en les aidant à développer leur projet personnel et professionnel. C'est un enjeu majeur d'égalité des chances qui est au cœur du plan « 1 jeune, 1 solution » et qui, en ces temps de crise, est plus que jamais une priorité » **déclare Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Incarnation d'une société solidaire, le mentorat permet d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes, de leur donner les clés de leur réussite et d'éviter les phénomènes d'autocensure ou d'assignation à résidence. C'est en cela qu'il participe à promouvoir une véritable égalité des chances en France » **déclare Sarah EL HAIRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.**

« Le mentorat est l'incarnation d'une société solidaire qui permet d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes et de lutter efficacement contre tous les déterminismes sociaux. Il s'agit aussi d'une formidable opportunité pour les entreprises, pour permettre à leurs collaborateurs de s'engager dans une expérience aussi utile à la société qu'enrichissante pour eux-mêmes. Ce premier appel à projet vient concrétiser notre ambition en la matière, en soutien des acteurs du secteur » **déclare Thibaut GUILLUY, haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises.**

Contacts presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

01 49 55 32 21

Secrétariat d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

sec.presse@education.gouv.fr

01 55 55 50 93

Haut-commissariat à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises

Josephine.labroue@cab.travail.gouv.fr

07 60 57 66 36

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.